

Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2011/2060(BUD)	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Slovénie, Croatie et République tchèque en 2010		
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		
Zone géographique Tchéquie Slovénie Croatie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE BÖGE Reimer Rapporteur(e) fictif/fictive S&D GARDIAZABAL RUBIAL Eider ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	31/03/2011
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 3092	Date 23/05/2011
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
25/03/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0155	Résumé
05/04/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/05/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		
15/06/2011	Vote en commission		Résumé

20/06/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0238/2011	
05/07/2011	Résultat du vote au parlement		
05/07/2011	Décision du Parlement	T7-0301/2011	Résumé
05/07/2011	Fin de la procédure au Parlement		
13/09/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2060(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/05708

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2011)0155	25/03/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE462.748	19/04/2011	EP	
Amendements déposés en commission	PE466.953	31/05/2011	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A7-0238/2011	20/06/2011	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T7-0301/2011	05/07/2011	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2011/535](#)
[JO L 236 13.09.2011, p. 0006](#) Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Slovaquie, Croatie et République tchèque en 2010

[OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Slovaquie, la Croatie et la République tchèque à la suite des inondations survenues en septembre 2010.](#)

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le [règlement 2012/2002/CE](#) du Conseil.

Sur la base des demandes d'intervention du Fonds présentées par la Slovaquie, la Croatie et la République tchèque à la suite des inondations survenues en septembre 2010, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- Dommages directs Slovaquie (au titre de «catastrophe majeure») : 251.300.861 EUR
- Dommages directs Croatie (au titre de «pays voisin») : 47.002.839 EUR
- Dommages directs République tchèque (inondations en août 2010) : 436.477.560 EUR.

Après examen des demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de 18.371.576 EUR et de 1.175.071 EUR, à affecter respectivement sous les rubriques 3b et 4 du cadre financier (total 19.546.647 EUR).

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite chaque branche de l'autorité budgétaire à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Slovaquie, Croatie et République tchèque en 2010

La commission des budgets a adopté le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE, DE) appelant le Parlement européen à approuver telle quelle la proposition de décision relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Selon la proposition, ce Fonds serait mobilisé à hauteur de 19.546.647 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2011 pour venir en aide à la Slovaquie, à la Croatie et à la République tchèque touchées par de graves inondations.

Les députés rappellent que l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière prévoit que, lorsqu'il existe des possibilités de réaffectation des crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission les prend en compte en faisant la proposition nécessaire. Ils constatent que la Commission, en demandant que des crédits d'engagement et de paiement supplémentaires soient prévus pour couvrir les besoins du Fonds de solidarité dès le début de l'année, n'a pas trouvé de possibilité de redéploiement ni de réaffectation entre les rubriques. Ils proposent dès lors, dans l'attente de la position du Conseil, d'examiner la situation globale des paiements dans le cadre de l'exécution du budget 2010 ou d'un autre projet de budget rectificatif à proposer par la Commission dans les semaines à venir.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Slovaquie, Croatie et République tchèque en 2010

Le Parlement européen a adopté par 644 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions, une résolution destinée à approuver telle quelle la proposition de décision relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Selon la proposition, ce Fonds serait mobilisé à hauteur de 19.546.647 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2011 pour venir en aide à la Slovaquie, à la Croatie et à la République tchèque touchées par de graves inondations.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Slovaquie, Croatie et République tchèque en 2010

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Slovaquie, la Croatie et la République tchèque à la suite des inondations survenues en septembre 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/535/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par la Slovaquie, la Croatie et la République tchèque concernant une catastrophe provoquée par de graves inondations, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de 19.546.647 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2011.